

Paris le 31 juillet 2026

Solidarité avec les sinistré·es des incendies climatiques et les victimes des bouilloires thermiques !

Environ 220 000 personnes ont été évacuées des zones en feu en Gironde, des centaines de maisons et logements ont été détruits, et le bilan pourrait encore s'alourdir tandis que d'autres feux font rage : Var, Bouches du Rhône, Hautes-Alpes, Pyrénées-Orientales, Ariège, Corse...

Les incendies se sont propagés dans d'autres régions, depuis le début de l'année et surtout depuis la 1^{ère} canicule : 9 à 10 fois plus de surface de terrain ont brûlé par rapport à 2025 sur la même période.

Une 4^e canicule s'abat sur le pays et face au manque d'eau et à la sécheresse, conséquence du dérèglement climatique et de l'aveuglement du gouvernement, l'inquiétude grandit, car beaucoup ne se sentent plus à l'abri d'un feu qui peut surgir à n'importe quel endroit.

La Plateforme Logement pour Tou·te·s :

- Salue le courage des pompiers et des volontaires qui risquent leur vie en luttant pied à pied sur le terrain ;
- Fait part de sa solidarité auprès des sinistré·es arraché·es brutalement de leur maison ;
- Soutient et encourage la création de collectifs des sinistrés afin de défendre efficacement leurs droits.

La Plateforme demande au gouvernement de mettre sur pied un plan d'urgence pour les sinistré·es prévoyant notamment :

- Au plus vite la réquisition des immeubles et logements vacants depuis 6 mois et plus, des locations touristiques, voire des résidences secondaires inoccupées, et l'installation de bungalows en attendant la reconstruction ;
- La réalisation de logements sociaux pour accueillir à terme les locataires sinistré·es ;
- L'indemnisation des propriétaires occupant·es sinistré·es et des salarié·es, artisans, auto-entrepreneur·ses mis·es à l'arrêt par les incendies, et un plan de relance de l'activité économique ;

Rappelons que le gouvernement a choisi de reporter de 3 ans minimum l'obligation pour les bailleurs de réaliser des travaux dans les passoires thermiques, donc les bouilloires, voire de les exonérer totalement (1^{ère} lecture au Sénat de la loi Jeanbrun les 7 et 8 juillet), de tailler dans le financement des aides aux réhabilitations thermiques, alors que près de 6000 décès supplémentaires ont été comptés lors de la canicule de juin.

Le gouvernement doit mettre en priorité absolue et sans discrimination :

- La protection des habitants contre les canicules, le réchauffement climatique et ses conséquences ;
- Renforcer les moyens financiers alloués à la lutte contre les incendies, au lieu de les amputer ;
- Taxer les hyper riches et les profiteurs de crises (carburants, logement...).